



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

asthme

Question écrite n° 95108

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'asthme. En France, l'asthme concerne plus de 3,5 millions de personnes dont un tiers d'enfants ; sa fréquence est en constante augmentation dans la plupart des pays et atteint actuellement 9 % de la population française. Une crise peut survenir dans différentes situations : contact avec un allergène (acariens, pollens, animaux), inhalation de substances polluantes (fumées, gaz d'échappement, bombes aérosols, peintures), viroses, (un simple rhume peut provoquer au bout de quelques jours d'évolution l'apparition d'une crise), prise de certains médicaments (aspirine ou anti-inflammatoires non stéroïdiens, médicaments contre l'hypertension et certains collyres). Ces différents facteurs interviennent en proportion variable d'un sujet à l'autre. En conséquence, il lui demande s'il envisage, mis à part la Journée mondiale de l'asthme, de lancer une campagne nationale sur l'asthme.

Texte de la réponse

L'impact des facteurs environnementaux sur le développement de l'allergie, fréquemment en cause dans la maladie asthmatique, est variable et dépend de différents facteurs (tabagisme actif et passif, type d'allergènes, fenêtre d'exposition aux allergènes, facteurs nutritionnels, pollution...) et du terrain génétique. Il est actuellement difficile d'établir, faute de preuves, à l'échelon d'une population générale, des stratégies de prévention primaire visant à contrôler l'incidence de l'asthme et de l'allergie. Dans ce domaine, seules les actions de santé publique ayant pour objectif de diminuer l'incidence du tabagisme passif et actif, notamment pendant la grossesse et chez le jeune enfant ont fait leurs preuves dans la population générale. Le ministère de la santé a contribué à mettre en place des actions de sensibilisation contre les méfaits du tabac, en lien avec l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et des mesures incitatives pour le sevrage tabagique qui ont été présentées lors de la « Journée sans tabac » du 31 mai 2006. Dans le domaine de la lutte contre l'asthme, les mesures de prévention secondaire et tertiaire sont efficaces et permettent de réduire la survenue d'exacerbations, de diminuer la survenue de crises graves, d'améliorer les fonctions respiratoires et la qualité de vie des patients. Elles reposent sur un diagnostic précoce et une meilleure prise en charge des malades. Des actions, mises en place et soutenues par le ministère de la santé, en concertation avec les professionnels concernés et les associations de patients, permettent d'améliorer la formation et l'information des professionnels de santé, des malades et du grand public, de promouvoir le dépistage des malades par la mesure du souffle, de favoriser la mise en place et l'application de bonnes pratiques de soins et de suivi et de développer l'éducation du patient à sa maladie par la mise en place de plus d'une centaine d'« écoles de l'asthme ». Des campagnes nationales en 2005 et 2006, à l'initiative des professionnels de santé et des associations de patients, soutenues par le ministère de la santé, informent le grand public sur les maladies respiratoires obstructives, notamment l'asthme, sur l'existence d'un dépistage possible par la mesure du souffle et sur l'importance de préserver, tout au long de sa vie, son « capital souffle ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95108

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5342

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11136